

## Compte-rendu du groupe de travail sur l'immobilier du 04/04/2017

A l'initiative du DI et nous l'en remercions vivement, une minute de silence a été observée à la mémoire de notre collègue Stéphane Perron disparu dans des circonstances tragiques. Une minute de silence sera observée dans tous les services de la DI le vendredi 07 avril à 14 heures en souvenir de Stéphane.

Le GT immobilier qui s'est ensuite tenu ce mardi 04 avril au siège de la DI PACA-Corse était dense comme l'était le nombre conséquent de projets ou de réalisations abouties qui nous ont été successivement présentés direction par direction.

D'ailleurs plutôt que groupe de travail il s'agissait en réalité d'un point d'information sur les nombreux chantiers achevés ou en gestation qui concernent l'ensemble de la DI.



Solidaires a par ailleurs donné lecture d'une liminaire incisive annexée au présent compte-rendu, laquelle a fait son effet et quelque peu chagriné la parité administrative.

Il nous a paru utile de dénoncer ce que le DI a appelé le « temps immobilier » qui est trop souvent en décalage avec le « temps administratif », celui des restructurations menées à grands pas, et qui aboutit trop souvent à maintenir dans des locaux vétustes, exigus ou inappropriés de longs mois durant les agents concernés avant que ne débutent les travaux de leurs futurs locaux.

Comme il nous a semblé essentiel de souligner que les agents devaient être directement consultés le plus en amont possible sur les projets immobiliers qui les concernent en premier lieu.

En réaction aux propos du DI sur cette liminaire, nous avons tenu à exempter de tout reproche les agents du PLI qui œuvrent du mieux qu'ils peuvent dans un maquis de réglementations et font, il faut le souligner, un travail remarquable.

Il s'agissait plutôt pour vos élus de mettre en exergue le manque d'anticipation de l'administration en matière de programmation immobilière, les projets de restructurations datant parfois de plusieurs années. Ceci étant dit, nous sommes donc entrés dans le vif du sujet.

Les responsables du PLI nous ont indiqué en préambule et en résonance à nos propos liminaires que les délais de réalisation des travaux validés par la DG pour toute opération immobilière d'un montant supérieur à 90 000 euros se trouvaient encore rallongés par les nouvelles procédures en matière de marché public.

Ainsi un organisme, le GIM (bureau de la gestion et de l'expertise immobilière ministérielle) est systématiquement saisi, ce qui entraîne de facto un rallongement des délais d'exécution des travaux. Quand ce ne sont pas les préfets qui imposent leurs diktats en obligeant l'administration des douanes à loger ses agents sur les sites qu'ils ont choisis.

La présentation des travaux réalisés en 2016/2017 ou des projets immobiliers a donc été faite en présence des directeurs régionaux concernés.

### **DR de Corse**

Le Directeur Régional nous a rappelé que le préfet souhaitait installer une cité administrative à Aspretto regroupant plusieurs administrations dont la **Direction Régionale des douanes de Corse**. Par conséquent, l'immeuble domanial qui abrite l'actuelle Direction Régionale de Corse fera l'objet d'une cession.

Par ailleurs, le **site de Pietralba** qui loge notamment le STA, la BSI d'Ajaccio, l'antenne de la BR ainsi que la BGC d'Ajaccio a été sécurisé en 2016 par la pose de vitres blindées. Un escalier de secours créé au second étage du bâtiment et dont la construction a débuté en 2016 va être achevé très prochainement. Un second escalier de secours au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment va compléter le dispositif. Les travaux devraient également débuter courant 2017, les crédits ayant été débloqués par la DG ( montant 40 000 euros ).

Enfin, des travaux de sécurisation de plusieurs locaux de la DR de Corse consistant en la pose de systèmes de vidéo-surveillance ( **locaux de la BSE de Calvi** ) ou en la réparation de portails coulissants ( **BSE de Calvi et site de Pietralba** ) ont été réalisés pour un peu plus de 8 000 euros.

### **DR d'Aix en Provence**

Plusieurs dossiers ont été évoqués pour la DR d'Aix.

En premier lieu, le relogement des agents de la **BSI de Fréjus** qui occupent actuellement des locaux insalubres et exigus de 65 m<sup>2</sup> et dont les vestiaires se trouvent ...dans des placards ou au garage ! La décision de reloger les agents de la BSI de Fréjus date de 2006 (quand nous disions que l'administration se hâtait lentement, en voici l'illustration criante). La patience des agents de cette brigade a été à ce point remarquable que le DI a tenu à le souligner au cours de ce GT.

Toujours est il que l'administration pour faire face à ses obligations envers ses agents s'est portée acquéreuse de trois bâtiments qui appartenaient au ministère de la Défense. Deux bâtiments seront consacrés au relogement de la brigade, le troisième sera seulement sécurisé et conservé en l'état pour servir ultérieurement en cas de besoin. Les nouveaux locaux seront donc plus spacieux et beaucoup plus fonctionnels. Le début des travaux est envisagé pour fin 2017.

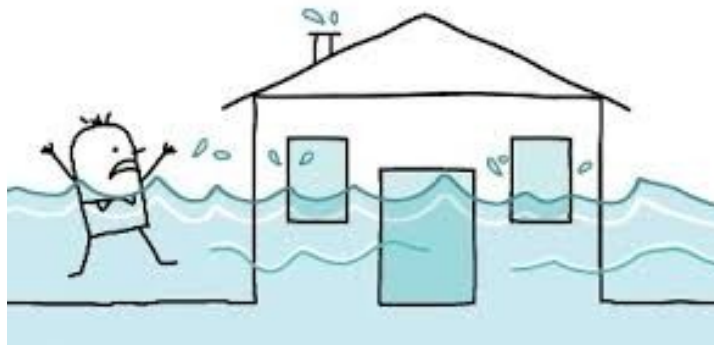
**A Draguignan**, des fissures visibles sur le bâtiment font l'objet d'une attention particulière. Mais selon l'administration qui s'appuie sur des rapports d'expertise, ces fissures ne représenteraient aucun danger pour les agents qui travaillent dans ces locaux.

En outre, des problèmes d'infiltration consécutifs à des remontées d'humidité par capillarité nécessitent un drainage des murs et un traitement approprié de la façade. Le montant estimé des travaux est de 27 000 euros, la préfecture a donc été sollicitée pour prendre en charge la totalité du coût des travaux.

Enfin, **l'Hôtel des Douanes d'Aix-en-Provence** connaît également de gros problèmes d'étanchéité, à tel point que lors de ce GT nous apprenions que les infiltrations d'eau avaient provoqué une coupure électrique du bâtiment le matin même du GT! Ces problèmes d'infiltration des eaux de

pluie sont récurrents. Ils seraient liés à un défaut d'étanchéité de la toiture qu'aggrave la présence d'un toit terrasse végétalisé.

Une expertise sera délivrée par le GIM qui a été saisi afin de localiser précisément l'origine de ces fuites. Compte-tenu du coût des travaux envisagés, le traitement des zones critiques où les fuites ont été constatées a été priorisé. La réfection intégrale du toit terrasse interviendra ensuite par tranches.



### DR de Nice

Là aussi plusieurs dossiers nous ont été communiqués au cours de ce GT.

Un premier point a été fait sur la **BSI de Menton** dont les locaux sont répartis sur deux sites différents. Le siège de l'unité se trouve en effet sur le site du val du Careï et abrite des bureaux, la salle d'ordre, la salle d'armement ainsi qu'une petite cuisine à l'étage. Un parking et des vestiaires au sous-sol complètent l'ensemble immobilier.

Le second site situé à Pont Saint Louis comprend également des bureaux, une salle de retenue, un local social et une pièce de stockage.

Deux problèmes se posent à ce stade. Le bâtiment abritant l'actuel siège de l'unité est vétuste, insuffisamment isolé et de surcroît de construction légère. La PAF a quant à elle souhaité et obtenu des autorités préfectorales qu'une grande partie des locaux de Pont Saint Louis lui soit attribuée et lorgne désormais sur les locaux restant attribués à la BSI de Menton afin de s'étendre d'avantage.

La seule alternative crédible repose désormais sur un projet de démolition du bâti situé au Careï et sur la construction de locaux flamboyants neufs in situ qui regrouperaient l'ensemble des bureaux et locaux dont la brigade a besoin.

Bonne nouvelle puisque la DG a validé ce schéma pour un montant de 1 400 000 euros.

Le PLI en relation avec la DR de Nice est actuellement en recherche d'une solution de relogement des agents de la BSI de Menton le temps des travaux dont la durée est estimée à 18 mois environ. Reste qu'il est très difficile de dénicher des locaux d'une surface suffisante dans un département où les loyers sont souvent exorbitants.

Concernant le **site de Nice Port**, une réorganisation des services du bâtiment est prévue avec extension du bureau de la garantie au RDC, l'installation de la **BSI de Nice** au premier étage et l'extension du **SNDJ** et de l'**échelon DOD** sur l'étage qu'ils occupent actuellement. L'ensemble des opérations a été validé par la DG, mais il faudra sans doute attendre courant 2018 pour voir les travaux débiter.

Par ailleurs des travaux de sécurisation de locaux **des bureaux de Nice Port, Cannes bureau, Recette Régionale et de l'HDD** ont également été réalisés.

## DR de Marseille

Un point a été effectué sur les travaux immobiliers en cours ou à venir en présence du Directeur Régional de Marseille.

-Le budget global alloué à l'implantation des locaux de *la BSE portuaire* a été porté à 915 000 euros. Les modifications apportées aux plans initiaux ( modification des espaces, percement en façade pour la réalisation de fenêtres et de portes, etc. ) ont rallongé les délais. L'appel d'offre pour la construction de modulaires, seuls bâtis autorisés sur le site du GPMM qui avait été publié en février 2017 s'est avéré infructueux, aucune entreprise ne s'étant positionnée sur le marché. L'appel d'offre a donc été prorogé pour permettre de trouver un candidat.

Les travaux en tout état de cause ne devraient pas débiter avant juillet 2017.

*Les locaux de la BSE de Port Saint Louis* ont été en partie rénovés. Ils avaient par ailleurs fait l'objet en urgence d'aménagements spécifiques lors du transfert du PPF maritime à la brigade.

La partie restant à rénover du fait de la vétusté des locaux nécessite des travaux de gros entretien pour un montant évalué à 200 000 euros. Le financement des travaux a cependant été refusé par la DG ! Le PLI va donc soumettre à la DG une nouvelle étude en espérant qu'elle ne soit pas à nouveau recalée.

La composante «immobilier» du projet *PUC de Marseille* soutenu par le Préfet des BDR regroupera à terme dans des locaux climatisés et isolés thermiquement les services de contrôle de la PEC Beauséjour et du bureau Allar sur le site dit « la fruitière » du hangar 17. Un escalier conduisant au RDC et permettant l'accès direct des agents aux locaux qui leur seront attribués devra être achevé avant l'implantation définitive des services. La durée envisagée des travaux est estimée à six mois au plus.

Enfin pour la DR de Marseille, des travaux de sécurisation de locaux ont été réalisés pour un montant global de 53 675 euros. Nous avons indiqué à l'administration que la grille d'accès au porche du bâtiment A de la Joliette qui a été récemment mise en place était insuffisamment élevée, rendant une intrusion aisée. Pour ainsi dire, cette grille ne sert strictement à rien. Le PLI va donc étudier la question et tenter de trouver une solution.

## L'hôtel des douanes de la DI

Deux gros dossiers sont sur la table.

L'un de ces dossiers concerne l'installation d'un CODT et d'un CODM au 3° étage de la DI, l'autre l'implantation de la future Recette Interrégionale.



Le DI informe les OS qu'il a consenti au maintien des services qui composeront le *CODT et le CODM* dans sa composante opérationnelle au 3° étage alors qu'il envisageait fortement de déménager l'ensemble au second étage.

Comme Solidaires le lui avait fait remarquer en tout début d'année, déplacer les services du PLI au 3° étage et implanter dans le même temps le CODT et le CODM au second étage engendrerait un surcoût que nous avons évalué à la louche au triple de la facture qui résulterait d'une réorganisation de ces services sur le site qu'ils occupent actuellement.

Nous avons pu obtenir les premiers devis comparatifs qui portaient uniquement sur les travaux de

maçonnerie. Et nous avons bien raison puisque le chiffrage de l'option CODM et CODT au second étage et installation PLI et Masse au 3<sup>o</sup> étage se montait à près de 397 000 euros. L'option installation du CODM et du CODT au 3<sup>o</sup> étage, c'est-à-dire là où se trouvent l'actuel COD et le CLI appelé à devenir le futur CODT de l'arc méditerranéen se chiffre à un peu plus de...118 000 euros. Ces chiffres se passent de commentaires ! Et encore il ne s'agissait que de travaux de maçonnerie. Il fallait aussi prendre en compte le coût de réinstallation des écrans de vidéosurveillance, des différentes alarmes installées au CLI, des portes blindées, du terminal chiffant de la Marine nationale, etc..qui auraient sans doute fait exploser la facture.

À l'heure où la Cour des Comptes n'hésite pas à étriller les administrations, encore tout récemment la DGDDI, de telles dépenses auraient pu attirer l'attention des auditeurs de la Cour des Comptes.

***Le DRGC nous a indiqué en aparté que les plans des futurs locaux abritant le CODT et la partie opérationnelle du CODM seront communiqués dans les prochains jours au cours d'une réunion avec l'ensemble des agents concernés. Ce que nous réclamions depuis longtemps et qui nous semblait de bon sens!***

La future ***Recette Interrégionale*** qui sera installée dans les locaux de l'actuelle Recette Régionale devrait accueillir 48 agents à l'horizon 2019 par le transfert d'activité des RR de Nice, Bastia et Aix, doublant ainsi les effectifs de l'actuelle RR accueillante. Par conséquent les locaux de la future RI seront étendus pour faire face à l'accroissement de l'activité par l'annexion de bureaux qui se trouvent sur le même plateau. Des travaux de cloisonnement et la rénovation des sols abîmés par un dégât des eaux en 2014 sont programmés.

Parallèlement, la mise en œuvre du ***PUC de Marseille*** va nécessiter le transfert du pôle gestion du site d'Allar à l'HDD. Les missions de contrôle assurées par la PEC et les services d'Allar seront eux regroupées sur le site « la Fruitière » du Hangar 17. Cette réorganisation des services au sein de l'HDD va impacter de nombreux services actuellement logés à l'HDD.

### **Caserne de la Joliette**

L'implantation de certains services dans le bâtiment A tel que l'échelon DOD de Marseille va nécessiter la réaffectation des espaces occupés par d'autres utilisateurs tels que les organisations syndicales.

***L'échelon DOD*** occupera donc à terme l'ensemble du plateau du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment A, le second étage sera réservé à la ***division de Marseille*** et au ***SRE*** tandis que l'actuelle salle Derville deviendra une salle de réunion commune.

La ***BSIM*** sera relogée sur une partie du plateau du 4<sup>o</sup> étage.



Le ***comité social des douanes*** sera amené à déménager dans un appartement du B2 tandis que la ***BGC de Marseille*** sera installée dans les actuels locaux de la BSIM, au RDC du bâtiment M, lequel abritera également le siège des OS au 1<sup>er</sup> étage. Bref, tout ce beau monde est amené à déménager ou

à emménager dans un mouvement d'ensemble qui donne le tournis.

Le PLI indique qu'en regroupant les services administratifs sur un deux bâtiments, le A et le M donc, les coûts s'en trouveront rationalisés et la sécurité des locaux accrue. Nous en prenons volontiers acte, d'autant que les charges locatives des locataires de la Joliette seront plus transparentes.

## DRGC

Plusieurs points ont été évoqués.

Le premier concernait *la BGC de Nice* qui se verra dotée prochainement d'une nouvelle vedette dont les dimensions sont supérieures à l'actuelle vedette. D'où la nécessité de réaliser au niveau du quai de la Douane un Duc d'Albe afin d'amarrer au mieux la future embarcation. L'appel d'offre lancé par la CCI qui a pris en charge les travaux et qui les répercutera à la DGDDI sous la forme d'un loyer sur 10 ans n'a pas rencontré le succès escompté. Des négociations de gré à gré ont donc été directement menées auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine, mais il faudra attendre octobre 2017 pour espérer le début des travaux, les entreprises sollicitées étant actuellement débordées.

Solidaires a demandé en vain qu'un local social plus grand que l'actuel local qui contient la cuisine et qui mesure 7 m<sup>2</sup> soit réalisé au profit des agents. Nous reviendrons à la charge lors de prochains GT consacrés à la BGC de Nice.

- Le *quai d'Aspretto à Ajaccio* devra quant à lui être rallongé de 9 mètres en raison également de l'arrivée d'une vedette plus longue. Mais la présence d'une colonie de goélands d'Audouin et de Grands nacres, sans omettre l'herbier de posidonies, espèces protégées, implique que les travaux ne peuvent être exécutés que durant une période relativement courte de l'année. La période de nidification notamment des goélands d'Audouin exclut tout travaux. Il va donc falloir attendre que ces charmants volatiles fassent leurs affaires avant d'envisager des travaux. Ce devrait être pour début septembre 2014 avec une livraison en mars 2018.





La **BGC de Bastia** qui verra son effectif augmenter du fait de l'arrivée vers la fin de l'année 2017 d'une nouvelle vedette déménagera pour des locaux plus appropriés. Ces locaux sont situés dans un bâtiment domanial sur le vieux port de Bastia, à proximité immédiate de la vedette garde-côtes. Cependant, l'immeuble pourrait être mis en vente et la mairie de Bastia a d'ores et déjà prévenu qu'elle exercerait son droit de préemption sur le bâtiment. Elle consent toutefois à louer les surfaces nécessaires à la brigade moyennant un loyer raisonnable. Les crédits nécessaires ont toutefois été refusés par la DG, peut-être en raison de l'incertitude qui pèse sur le devenir de ce bâtiment.

La future vedette de la **BGC de Sète** dont les dimensions sont là encore supérieures à l'actuelle DF16 devrait toutefois disposer du même poste à quai.

Idem pour la **future vedette de Marseille** dont l'arrivée est prévue courant 2018. L'installation d'un poids mort latéral bâbord devrait, si nécessaire, soulager le ponton du poids de la vedette.

Pour Solidaires Douanes ,

Nordin AMAR et Vincent FINKBEINER

## AG ANNUELLE INTERREGIONALE DE SOLIDAIRES DOUANES : LE 09/06/2017 A AIX.

En 2017, j'adhère à Solidaires !

---

Bulletin d'adhésion à Solidaires Douanes  
à retourner au 93 Bis Rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 PARIS

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Résidence administrative et service :

Grade :

Adresse administrative :

Courriel :

Adresse personnelle :

Téléphone (au cas où) :

A,

Le,

Signature